

détention Mercredi 1 juin 2011

## Les prisons suisses confrontées à la vieillesse

Par Fati Mansour

### Le nombre de prisonniers âgés augmente. Une étude propose de regrouper les seniors dans des lieux spécialisés

Les prisons du pays accueillent de plus en plus de personnes âgées sans forcément répondre aux besoins particuliers de ces détenus seniors. Une étude, menée par des chercheurs zurichois et financée par le Fonds national suisse, recommande de séparer les plus anciens du reste de la population carcérale. Cette option a de fait déjà été privilégiée ce printemps à Lenzburg (AG), où un établissement d'une douzaine de cellules a été spécialement conçu pour des prisonniers vieillissants.

#### Les cas extrêmes

La problématique n'est pas nouvelle mais elle s'aggrave. En 1953, la Suisse était déjà connue pour abriter le plus vieux détenu du monde. Cette année-là, Josef Jurecek, condamné à la perpétuité en 1911 pour avoir tué un vagabond afin de lui voler 3 francs et ses chaussures, fêtait ses 90 ans au pénitencier de Regensdorf (devenu Pöschwies). Né en Hongrie, devenu apatride au moment de la Première Guerre mondiale, Josef Jurecek avait retiré sa demande de libération et refusé de quitter une prison qu'il considérait comme sa seule maison. Il est mort en 1954 à l'hôpital.

Ce record historique pourrait être prochainement battu par un octogénaire qui a écopé de 10 ans de réclusion pour avoir violé sa fille adoptive. C'était en juin 2010 à Genève. Le Tribunal fédéral vient de refuser la mise en liberté provisoire de ce prévenu de 87 ans qui attend encore l'issue d'un recours contre sa condamnation. Il se trouve actuellement incarcéré au quartier cellulaire psychiatrique de Belle Idée, précise son avocate, Me Yaël Hayat.

#### Les fragilités relevées

Sans aller jusqu'à évoquer ces cas extrêmes, l'étude de la psychologue Barbara Baumeister et du travailleur social Samuel Keller révèle que de plus en plus de détenus vieillissent en prison. En 2008, 402 personnes incarcérées avaient plus de 50 ans (soit 11,2% de la population carcérale) et 103 d'entre elles avaient plus de 60 ans. Il s'agissait exclusivement d'hommes.

Les chercheurs ont interrogé les détenus de plus de 60 ans et le personnel de trois institutions alémaniques. Il ressort de ces témoignages que les seniors envisagent de plus en plus difficilement une vie après la prison, qu'ils souhaiteraient bien planifier le temps qui leur reste et surtout qu'ils voudraient multiplier les contacts avec leurs proches. Ces détenus sont également touchés par «la fragilité corporelle» et ont plus de difficultés à accomplir les tâches quotidiennes et le travail obligatoire en prison. Le troisième âge privilégie aussi les rapports dénués de conflit avec le personnel carcéral et se tient à l'écart des détenus plus jeunes.

L'étude souligne encore que les besoins liés à la vieillesse sont très largement ignorés dans les règlements qui régissent les prisons. Aucune des institutions (c'était avant l'inauguration de l'établissement argovien) ne dispose de structures adaptées pour accueillir les personnes nécessitant

des soins continus et ne prévoient pas de prise en charge la nuit.

Il reste encore à déterminer l'organisation de la journée d'un détenu qui ne peut plus travailler et à améliorer les connaissances du personnel sur certains troubles. Les chercheurs préconisent donc un hébergement particulier qui réponde aux besoins des seniors et une séparation d'avec les plus jeunes afin qu'ils puissent faire le «point sur leur vie» tout en passant plus de temps avec des détenus du même âge.

### **Des séjours plus longs**

Une autre recherche, publiée en 2006 dans le bulletin d'informations sur l'exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice, s'interrogeait aussi sur la nécessité de créer des lieux spécifiques pour les seniors. La réponse y était plus nuancée et relève aussi un risque de stigmatisation et de rupture avec les proches si ceux-ci doivent entreprendre de longs trajets pour se rendre dans des établissements spécialisés éloignés.

Même si le phénomène prend de l'ampleur, la proportion de détenus âgés reste minime. En fait, il y a moins de seniors envoyés en prison qu'auparavant mais leur effectif augmente car il y a plus de détenus qui y restent. Ces séjours de longue durée sont généralement liés à une mesure d'internement. En 2005, sur 154 internés, 14 avaient la soixantaine, 36 avaient dépassé la cinquantaine et 49 la quarantaine. Autant de candidats à une vieillesse carcérale.

**LE TEMPS © 2013 Le Temps SA**